Initiales du Maire

255

Initiales du secrétaire

18 juin 2012

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 18 juin 2012 à 19h30 à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire;
Dame Nathalie Ross, conseillère;
MM. Pierre-Luc Guertin, Daniel Valois et Philippe Bettinger, conseillers.

Absent (e): Dame Sylvie Boucher et Christian Valois.

Formant le quorum, constatation que l'avis de convocation a été signifié aux personnes absentes.

2012-146 :
Contrat pour les travaux de canalisation de fossés

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de canalisation de fossés sur les rues de l'Église, Guèvremont, Barthe et de l'École;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté et publié le règlement numéro 443-2012 en regard de ce projet;

ATTENDU QU' à la suite de cet appel d'offres, la municipalité a reçu huit soumissions, à savoir:

Les Excavations Michel Chartier Inc.:	525 187,98 $
Excavation Normand Majeau Inc.:	531 746,74 $
Ferme M & R Sylvestre:	576 996,29 $ (non conforme)
Sintra Inc. (Lanaudière-Laurentides)	577 233,14 $
Terrassement BLR Inc.:	631 043,77 $
Généreux Construction Inc.:	688 260,48 $
Les Entreprises Berthier Inc.:	718 575,64 $
Alide Bergeron Inc.:	1 662 944,94 $

Initiales du Maire

255

Initiales du secrétaire

ATTENDU QU' après vérification de celles-ci, la plus basse, soit celle de Les Excavations Michel Chartier Inc., est conforme;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin, APPUYÉ PAR Daniel Valois ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

2. Le conseil municipal adjuge le contrat de canalisation des fossés pour les rues de l'Église, Guèvremont, Barthe et de l'École, à Les Excavations Michel Chartier Inc. pour un montant de 525 187,98 $, incluant toutes taxes applicables;

3. Les travaux devront être exécutés à la satisfaction de la municipalité, conformément aux plan et devis préparés par LBHA, ingénieurs-conseils, suivant dossier J8998-00;

4. L'adjudicataire du contrat devra déposer et fournir à la municipalité les documents complémentaires, s'il en est, conformément à l'appel d'offres;

5. Tous les travaux devront être effectués conformément aux règles de l'art, et à la satisfaction de la municipalité;

6. Les coûts de ces travaux seront défrayés à même les montants prévus et décrétés par le règlement numéro 443-2012;

7. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution;

8. Copie de cette résolution sera transmise à Les Excavations Michel Chartier Inc.

2012-147 :
Travaux de canalisation de fossés

Attendu que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a une entente inter-municipale de service d'ingénierie en vertu de la résolution numéro 2010-236 adoptée le 7 décembre 2010;

En conséquence, il est proposé par Philippe Bettinger, appuyé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la municipalité requiert les services de Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour faire les travaux de surveillance lors de la canalisation des fossés sur les rues Guèvremont, de L'Église, Barthe et de l'École au coût de plus ou moins 40,00$/heure et pour un total de plus ou moins 320 heures.

2012-148 :
Levée de la séance

Il est proposé par Nathalie Ross que la séance soit et est levée.

_____ _____
Jean-Luc Barthe, Maire Fabrice Saint-Martin, Directeur Général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec la résolution numéro 2012-146 et 2012-147.

_____
Fabrice Saint-Martin, Secrétaire-Trésorier & Directeur général

Initiales du Maire

255

Initiales du secrétaire

Initiales du Maire

255

Initiales du secrétaire